



PROCES VERBAL DE LA SEANCE EXCEPTIONNELLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESNOY

SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Presnoy, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie au 10 Route de Ladon, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Valéry, 1^{er} Adjoint au Maire

Présents : M. SENEGAS Richard, Maire sortant, M GIRARD Alain, M GREGOIRE Valéry, Mme LAPORTE Delphine, M MOLLION Gaël, M REDJDAL Loïc, M BARNAULT Pascal, M BOYER Florent, Mme PETIT Caroline, Mme VACHER Claire et M BABIN Sébastien.

Excusés ayant donné procuration :

Excusé :

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 11
- Excusés : 00
- Absent : 00
- Excusés avec délégation de vote : 00
- Votants : 11

Date de la convocation : 25 Août 2023

ORDRE DU JOUR

- Election du nouveau maire et des Adjointes

Le quorum étant atteint, Monsieur le Premier Adjoint déclare la séance ouverte.

ELECTION DU MAIRE

Monsieur Valéry GREGOIRE procède à la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Sébastien BABIN est désigné pour remplir cette fonction.

Deux assesseurs sont désignés par le Conseil Municipal : Mme Delphine LAPORTE et Mme Caroline PETIT.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a mis son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

<u>Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :</u>	11
<u>A déduire :</u> bulletins litigieux, énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral :	02
<u>Reste,</u> pour le nombre des suffrages exprimés :	09
<u>Majorité absolue :</u>	05

Ont obtenu :

M. Loïc REDJDAL **09**

Monsieur Loïc REDJDAL ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

ELECTION DES ADJOINTS

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux articles L 2122.1 et L 2122.2 modifiés du Code des Communes, il est obligatoire de définir le nombre des adjoints admis à siéger au sein du Conseil Municipal.

Il précise à ce sujet que le nombre de ces adjoints ne pourra excéder 30% de l'effectif global du Conseil Municipal soit trois adjoints.

En conséquence, il demande à l'assemblée de bien vouloir lui faire des propositions en ce sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité DECIDE de fixer le nombre d'adjoint à deux (2).

ELECTION DU 1^{ER} ADJOINT

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Loïc REDJDAL élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

<u>Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :</u>	11
<u>A déduire :</u> bulletins litigieux, énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral :	01
<u>Reste,</u> pour le nombre des suffrages exprimés :	10
<u>Majorité absolue :</u>	06

Ont obtenu :

M. Alain GIRARD **09**

Monsieur Alain GIRARD ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du deuxième adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

<u>Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :</u>	11
<u>A déduire :</u> bulletins litigieux, énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral :	03
<u>reste,</u> pour le nombre des suffrages exprimés :	08
<u>Majorité absolue :</u>	05

Ont obtenu :

M. Valéry GREGOIRE	11
--------------------	-----------

Monsieur Valéry GREGOIRE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^{ème} Adjoint et a été immédiatement installé.

EXPRESSION DES CONSEILLERS

→**Monsieur MOLLION Gaël demande** quand seront donnés les arrêtés débit de boisson, de circulation et de vente au déballage pour la brocante du 17 septembre.

Mr le maire lui répond qu'il fallait attendre l'élection du nouveau maire.

→**Monsieur MOLLION Gaël demande** quand pourra t'il récupérer les barrières pour la brocante ?

Mr le Maire lui répond que le matériel sera prêt le vendredi 15 septembre à partir de 15 h.

→**Monsieur MOLLION Gaël demande** qu'une communication soit faite sur panneau pocket pour informer la population de la fermeture de la RD 38.

Mr le maire lui demande de revoir son plan de situation car le parking nord est inenvisageable pour des raisons de sécurité.

→**Madame VACHER Claire** contactée par l'ADAPA, tire la sonnette d'alarme pour un habitant qui a une santé fragile et qui financièrement n'a pas de quoi payer les repas fournis par l'ADAPA. Sa demande est la suivante : la Mairie peut-elle envisager une participation ?

Mr le maire demande les coordonnées de l'ADAPA et va s'entretenir avec elle.

INFORMATIONS DIVERSES

→**Monsieur le maire annonce** que le local de la mairie ainsi que le local de la « Bamboche » ont été cambriolés. Des bouteilles ont été volées, les clés du véhicule communal et le badge et carte déchetterie.

→**Monsieur le maire annonce** que l'agent communal est embauché 3 jours par semaine

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 4 Septembre 2023 à 20 h 26

Le secrétaire
S. BABIN

Le Maire
Loïc REDJDAL